

Logo structure



Financé par l'Union
européenne ou Cofinancé
par l'Union européenne

Lettre de mission – M(me) XXXX

Madame/Monsieur X/Y, en sa qualité de salarié(e) à XXXXX qui occupe les fonctions de au sein de la structure est affecté(e) à XX% de son temps de travail mensuellement fixe sur l'opération n°XXXXXX Ma Démarche FSE intitulé « ».

Cette affectation prend effet à compter du XXXXX jusqu'au XXXXX.

L'opération bénéficie du soutien de l'Europe à travers le Fonds Social Européen +

Durant la réalisation de l'opération, les missions de Madame/Monsieur X/Y sont les suivantes :

-
-
-
-

Le temps affecté et les missions telles que précisées ci-dessus sont directement rattachables à l'opération.

Considérant que l'octroi d'une subvention FSE est soumis à un certain nombre d'obligations, il vous appartient :

- D'informer les participants qu'ils participent à une action cofinancée par le Fonds social européen, qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données conformément à la RGPD,
- D'assurer la traçabilité de votre activité (exemple : compte rendu de réunions, preuve de l'accompagnement du participant etc...)
- D'assurer « l'enlissement » et l'archivage de toutes les pièces permettant de justifier la réalisation de l'opération, notamment celles liées aux temps collectifs et individuels des participants

Logo structure



Financé par l'Union européenne ou Cofinancé par l'Union européenne

Le salarié	Le responsable hiérarchique
Signature avec mention lu et approuvé	Fonction, signature

En signant la présente lettre de mission, le salarié déclare être informé et consentir à ce que certaines informations le concernant soient collectées, dans les conditions suivantes :

Objet du traitement : les données sont collectées afin d'assurer la traçabilité et le contrôle des dépenses de personnel présentées dans les opérations bénéficiant d'un cofinancement FSE, Ce contrôle est réalisé en application des règlements européen n°2021/1057 et n°2021/1060 ; Données concernées : les données concernées sont l'ensemble des éléments constitutifs et justificatifs des salaires des personnes présentées en dépenses directes de fonctionnement ;

Responsable du traitement : Le responsable du traitement des données collectées est la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) en tant qu'autorité de gestion du programme national FSE+ ;

Destinataires des données : les destinataires des données sont les organismes chargés de la gestion du FSE en France en particulier DEFIS EMPLOI en tant qu'organisme intermédiaire ainsi que les autorités et services nationaux et européens en charge du contrôle de leur utilisation ;

Durée de conservation des données : les données sont conservées dans l'outil « Ma démarche FSE + » jusqu'au 31 décembre 2033, soit 10 ans à compter de la clôture de la programmation 2021-2027 ;

Recours, rectification : le salarié dispose d'un droit d'accès et de rectification concernant ses données. Afin de l'exercer, il peut contacter le délégué à la protection des données protectiondesdonneesdgefp@emploi.gouv.fr. S'il estime après avoir contacté le délégué à la protection des données que ses droits ne sont pas respectés ou que le dispositif mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation à la commission nationale informatique et liberté (CNIL).